



LA COMMANDE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Avec vous pour simplifier les démarches de nos publics

ÉDITORIAL



La commande publique départementale est un outil essentiel pour la mise en œuvre de nos politiques publiques. C'est la raison pour laquelle nous maintenons un haut niveau d'investissement, marquant notre dynamisme mais surtout notre volonté de soutenir l'économie locale.

Pour cela, le Département s'attache à sécuriser ses procédures, à accroître la transparence ainsi que la performance de ses achats. Nous avons également le souci de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, en poursuivant notamment la simplification des réponses à ses marchés publics ou en faisant la promotion de nos dispositifs.

La commande publique est aussi pour le Département un puissant levier d'insertion, ce qui se traduit par une stratégie d'investissement encourageant l'usage des clauses d'insertion. Notre Collectivité intègre aussi dans ses marchés une dimension environnementale et encourage le développement de l'économie circulaire dans ses achats.

La commande publique départementale constitue indéniablement un outil de progrès économique, mais aussi de développement social et de préservation de notre environnement. C'est tout le sens de notre engagement constant pour l'humanité réunionnaise.

Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental

SOMMAIRE



5

Comment accéder
aux marchés publics
départementaux ?



6

La dématérialisation en 6
questions



7

Répondre aux marchés
du Département, c'est
simple !



10

Remporter les marchés du
Département



COMMENT ACCÉDER AUX MARCHÉS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX



C'est simple !

- Pour les montants inférieurs à 40 000 €, faites-vous connaître à cette adresse : marchespublics@cg974.fr
- Les marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € sont accessibles :
 - dans les journaux locaux JIR et Quotidien
 - sur Internet : <http://marchespublics.cg974.fr>

Vous avez la possibilité :

- d'être alerté du lancement d'un marché vous concernant ;
- de consulter des avis ;
- de télécharger les dossiers de marchés publics ;
- de remettre des offres de manière dématérialisée ;
- d'interroger les services départementaux.

La dématérialisation est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018.

UNE CONSULTATION : ÉTAPE PAR ÉTAPE

1

Appel à candidatures

L'administration envoie l'avis de publicité aux journaux officiels et met en ligne tous les documents du marché. L'entreprise qui s'est inscrite sur Internet reçoit un mail d'alerte.

2

Consultation de l'appel par les entreprises

Les entreprises intéressées par le marché consultent et téléchargent les documents

3

Soumission des entreprises

Les entreprises déposent leur offre sur Internet.

4

Examen et attribution

L'administration examine les candidatures et les offres, et attribue les marchés.



LA DÉMATÉRIALISATION

EN 6 QUESTIONS

Rendez-vous sur notre site des marchés (AWS), c'est gratuit !

Pourquoi et comment s'inscrire sur AWS-Fournisseur ?

Cette inscription vous permet d'obtenir des codes d'accès afin de télécharger les Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de correspondre avec les acheteurs et de déposer vos offres par voie dématérialisée.

Vous pouvez créer des alertes pour être informé de la publication des appels d'offres.

Pour bien paramétrer votre profil de veille, consultez le mode d'emploi en ligne sur votre espace fournisseur, dans la rubrique : Outils/Tutoriels.

Comment retirer un DCE ?

Les règlements de consultation et les DCE sont téléchargeables gratuitement. Les fournisseurs inscrits sont automatiquement informés des changements apportés aux dossiers téléchargés en cours de procédure.

<http://www.aws-entreprises.com/inscription>

ENTREPRISES FORMATIONS CMP 2006 SUPPORT PRATIQUE

ENTREPRISE
Identifiant:
Mot de passe : ok

ALERTE & DCE
Alerte gratuite sur les publications, et retraits de DCE
Donnez votre Email et sites "inscription" :
Inscription

Restitution de votre mot de passe

OUVERTURE ESPACE ENTREPRISE (gratuit) - Etape 1

Veille automatique, retrait de dossier, dépôt d'offre, dépôt d'attestations...

Au terme de cette inscription vous disposerez de codes personnels qui vous permettront de retirer des dossiers de consultation (DCE), et de déposer des offres par voie dématérialisée. Vous pourrez également correspondre avec les acheteurs, avec une traçabilité de vos demandes et la réception des réponses, à vos questions, et à celles de tous les candidats intéressés par cette affaire.

1 - Votre identifiant sera votre Email. (Tel que vous le saisissez ci-dessous)
2 - Votre mot de passe sera défini par AWS. (Une fois inscrit vous pourrez demander l'attribution d'un nouveau mot de passe, mais vous ne pourrez pas le définir vous mêmes pour des raisons de sécurité.)

Ces codes seront toujours les mêmes pour tous les acheteurs utilisant la solution AWS-Achat.

LES MARCHES FOURNISSEURS LE DEPARTEMENT PRATIQUE

LE CD 974

Accès à votre compte

Editorial du Président

Ce site a été paramétré pour simplifier la réponse des entreprises aux marchés du Département. Sur ce site, vous pouvez consulter tous nos avis de marchés, télécharger les DCE, remettre une offre électronique. Le dossier de candidature est simplifié : seul l'attributaire aura à remettre un dossier complet. Aucune signature électronique n'est imposée. Inscrivez-vous à l'alerte gratuite par courriel pour recevoir un mail automatique à chaque publication.

Bonne participation

Cynile MELCHIOR
Président du Conseil Départemental

< Retour Recherche avancée

Inscription

Votre recherche trouve 14 avis.

<http://marchespublics.cg974.fr>

Comment poser vos questions et suivre vos réponses ?

Les questions posées par le canal « correspondre avec l'acheteur » nous sont directement transmises et vous pouvez retrouver vos messages et les réponses sur votre espace fournisseur.

Comment signer vos documents ?

La signature n'est pas obligatoire, mais reste autorisée. Un mode d'emploi en ligne est à votre disposition.

Comment déposer un pli dématérialisé ?

Le dépôt dématérialisé a été simplifié au maximum pour vous, mais n'attendez pas la dernière minute !

Vous rencontrez un souci technique ?

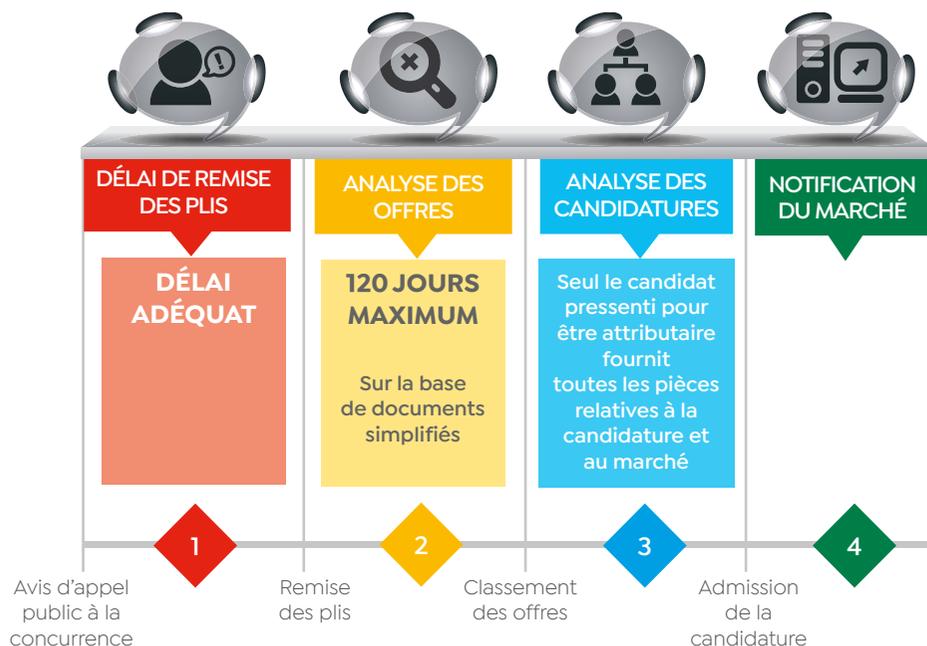
L'assistance technique est joignable :

- par téléphone : 04 80 04 12 60
- en ligne : support-entreprises@aws-france.com



RÉPONDRE AUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT, C'EST SIMPLE !

UNE PROCÉDURE FAVORABLE AUX ENTREPRISES



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le Département simplifie l'acte de candidature à ses marchés publics :

- pas de formalisme excessif ;
- le nombre de pièces exigées est limité ;
- une information n'est demandée qu'une fois.

UN ACTE DE CANDIDATURE SIMPLIFIÉ

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
14, rue de la République 97400

DR 01 **DECLARATION SUR L'HONNEUR**
Valant acte de candidature

Objet de la consultation : _____

Lot(s) soumis(s) : _____

Candidat seul

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

N°SIRET * _____ télécopie _____

Les champs avec astérisques (*) doivent obligatoirement être renseignés

Candidat en groupement

1^{er} cotraitant mandataire

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

N°SIRET * _____ télécopie _____

2^e cotraitant

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

N°SIRET * _____ télécopie _____

3^e cotraitant

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

N°SIRET * _____ télécopie _____

4^e cotraitant

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

N°SIRET * _____ télécopie _____

Sous-traitant

Dénomination Sociale * _____ Nom et Prénom du représentant * _____

Sous-traitant de l'entreprise : _____

Adresse postale _____

Mail * _____ téléphone _____

Les seuls éléments que le candidat doit renseigner.





REMPORTER LES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT

VOUS AVEZ TOUTES VOUS CHANCES !

Pour faciliter et ouvrir largement l'accès à sa commande publique, le Département :

- **affine ses différents** lots au sein de ses marchés. Les lots sont faits à la fois sur la base technique et géographique.

Ex : marchés de transport des élèves handicapés : 92 lots
travaux de maintenance des bâtiments départementaux : 48 lots
travaux de réhabilitation des collèges : 16 lots
services de géomètres et bornages : 8 lots
formations en bureautique : 10 lots

- **limite systématiquement** le nombre de lots pouvant être attribués à une même entreprise

- attribue les marchés selon plusieurs critères :

- la valeur technique ;
- l'environnement ;
- la qualité.

Le prix n'est pas le seul critère de jugement de l'offre.

- **détecte systématiquement** les offres anormalement basses et les élimine le cas échéant.

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT DEPUIS 2019

- Un **régime d'avance** favorable aux entreprises :
 - un taux d'avance de **30 %** pour tous les marchés ;
 - avec une partie **sans garantie** pouvant atteindre 60 000 €.
- Une diminution des retenues de garanties :
 - le taux applicable passe de 5 % à 3 %.
- Un engagement pour un paiement rapide.



INFORMATIONS

Direction de la Commande publique

Département de La Réunion

31, rue de Paris

97489 Saint-Denis Cedex

Tél. 02 62 58 66 70 • Fax 02 62 58 66 89

Mail : marchespublics@cg974.fr

